

Examen de reconnaissance du travail indépendant dans l'Union européenne

Introduction

Le travail indépendant dans l'Union européenne est en constante évolution. Bien que la proportion de travailleurs indépendants demeure stable dans les vingt-huit États membres de l'UE, la composition de ce groupe s'est modifiée. D'une part, l'emploi dans le secteur agricole (qui prend généralement la forme de travail indépendant) a diminué; d'autre part, la proportion de travailleurs indépendants dans le secteur des services et le secteur public a augmenté. Un autre phénomène récent est l'accroissement de la proportion de travailleurs indépendants qui n'emploient aucun travailleur. On constate à l'échelle de l'Union européenne que certains pays ont connu un changement plus élevé de la proportion de travailleurs indépendants certains autres pays de l'Union. De manière générale, le travail indépendant s'est diversifié et cette diversité constitue un défi pour les responsables politiques.

Contexte politique

Le débat politique sur le travail indépendant soulève plusieurs problématiques. Du point de vue de l'emploi, le travail indépendant est favorisé en tant que moyen de stimuler l'innovation et la création d'emplois. Les responsables politiques cherchent des moyens d'inciter davantage de personnes à créer leur propre entreprise et à devenir des travailleurs indépendants. Il est généralement supposé qu'un nombre croissant de personnes souhaitent jouir d'une plus grande autonomie et d'une plus grande liberté de décision dans leur vie professionnelle, et qu'elles apprécieraient de disposer d'une plus grande maîtrise sur leur travail ainsi que sur les lieux et horaires de leurs prestations.

Il est toutefois à craindre que le travail indépendant ne traduisent pas toujours un véritable choix et que, sous certaines formes, il présente des points communs avec le travail salarié. Dans les situations de dépendance économique, les travailleurs ne jouissent pas de l'autonomie généralement associée au travail indépendant et ne peuvent pas décider librement de leurs conditions de travail ni de leur rémunération. En même temps, ils ne bénéficient que d'une protection sociale moindre par rapport à celle offerte dans la plupart des formes de travail salarié.

La soutenabilité économique de certaines formes de travail indépendant fait également débat. Les travailleurs indépendants sont plus fortement représentés dans les tranches de revenus les plus basses et les plus élevées. Pour les travailleurs indépendants à faibles revenus, il est clair que la stabilité financière à court terme constitue une préoccupation mais, le niveau de protection sociale étant moins élevé, la sécurité financière à long terme est également un problème, même pour ceux qui se trouvent dans les tranches de revenus supérieures. Le principe d'une protection sociale adéquate pour les travailleurs indépendants est spécifiquement mentionné dans le socle européen des droits sociaux proposé par la Commission européenne.

Principaux constats

Diversité des travailleurs indépendants

La plupart des travailleurs indépendants optent délibérément pour le travail indépendant mais un sur cinq déclare ne pas avoir d'autre alternative de carrière. Ceux qui ont opté pour le statut d'indépendant par nécessité plutôt que par choix sont plus susceptibles de déclarer qu'ils n'apprécient pas d'être leur propre patron ou qu'ils ont des difficultés à assumer les responsabilités liées à la gestion d'une entreprise. Plus de la moitié indiquent qu'ils ne disposent d'aucune sécurité financière en cas de maladie.

La diversité entre les travailleurs indépendants n'est identifiée que partiellement par la distinction entre les travailleurs indépendants employant du personnel salarié et ceux qui n'en emploient pas. Une estimation empirique réalisée sur la base de statistiques de 2015 provenant de la sixième enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS) met en évidence cinq groupes distincts de travailleurs indépendants et dresse une comparaison de la qualité de l'emploi pour chacun de ces groupes.

Près de la moitié ont un emploi de bonne qualité

Deux groupes (appelés «employeurs» et «travailleurs à compte propre stables») représentent ensemble près de la moitié de tous les travailleurs indépendants. Bien que les membres du premier groupe emploient généralement du

personnel alors que ceux du deuxième groupe ne le font pas, les membres des deux groupes sont économiquement indépendants et jouissent d'une autonomie dans leurs activités professionnelles. De manière générale, les membres des deux groupes se sont lancés dans une activité indépendante parce qu'ils y ont vu une opportunité: ils apprécient d'être leur propre patron et n'éprouvent aucune difficulté à assumer les responsabilités que cela implique.

Un indépendant sur quatre évoque des motifs de préoccupation

Deux autres groupes (appelés indépendants «vulnérables» et «dissimulés») englobent un quart de tous les travailleurs indépendants et ceux-ci donnent lieu à davantage de motifs de préoccupation. Leur situation se caractérise par une dépendance économique, un faible degré d'autonomie et une vulnérabilité financière. C'est dans ces groupes que les «travailleurs économiquement dépendants» et les «faux travailleurs indépendants» sont susceptibles de se trouver. Les travailleurs appartenant à la catégorie «vulnérables» sont particulièrement dépendants sur le plan économique car ils dépendent d'un très petit nombre de clients. Le groupe des travailleurs indépendants «dissimulés» se caractérise le plus par un faible degré d'autonomie professionnelle.

Des résultats inégaux concernant la qualité de l'emploi, la santé et le bien-être

Une comparaison des évaluations exprimées par les membres des différents groupes concernant les indices de qualité de l'emploi d'Eurofound montre que la qualité de l'emploi des «employeurs» et des «travailleurs à compte propre stables» est toujours supérieure à celle des travailleurs indépendants «vulnérables» et «dissimulés». De même, les groupes diffèrent en ce qui concerne l'autoévaluation de la santé et du bien-être. Un dernier groupe (appelé «petits commerçants et agriculteurs») présente une situation plus contrastée: bien qu'ils se soit généralement engagés dans le travail indépendant parce qu'ils y ont vu une opportunité plutôt que par nécessité, un grand nombre d'entre eux trouvent que la gestion de leur entreprise est une responsabilité lourde à supporter. Les résultats enregistrés pour ce groupe concernant la qualité du temps de travail, de la santé et du bien-être sont faibles.

Orientations politiques

La plupart des travailleurs indépendants jouissent de bonnes conditions de travail et ont un emploi de bonne qualité. Ce type de travail indépendant devrait être encouragé afin de favoriser la croissance d'entreprises compétitives et innovantes et de créer des emplois de qualité. Il convient de lever les obstacles auxquels se heurtent les personnes souhaitant se lancer dans une activité indépendante et de les aider à créer leur entreprise, en ciblant celles dont l'attitude et les valeurs sont propices à l'activité entrepreneuriale.

En revanche, certains travailleurs indépendants ont de faibles revenus et sont confrontés à une grande insécurité financière. Pour ces groupes, il est indispensable de prévoir un filet de sécurité afin d'atténuer les risques associés au travail indépendant. L'accès à des prestations en cas de chômage, d'accident du travail et de maladie constituerait un progrès considérable. Certains sous-groupes de travailleurs indépendants auraient avantage à ce que la protection sociale soit dissociée du statut professionnel, et à ce qu'elle soit rendue disponible pour tous ceux qui en ont besoin.

Les frontières entre le travail indépendant et le travail rémunéré sont en cours d'estompelement. De nombreux travailleurs indépendants, en particulier ceux qui dépendent d'un seul client, se trouvent dans une situation semblable à celle d'un salarié sur le plan de la dépendance économique et de l'autonomie. Ceci soulève la question de savoir si une clarification des critères utilisés pour déterminer le statut professionnel s'impose ou si un statut hybride pour les travailleurs indépendants économiquement dépendants est nécessaire. Les États membres ont suivi des approches différentes et il reste à voir laquelle livre les meilleurs résultats. À l'évidence, il est indispensable de réduire les ambiguïtés dans la classification des travailleurs et d'éliminer les possibilités de faire un usage abusif du travail indépendant.

Diverses organisations soutiennent les travailleurs indépendants en leur fournissant des services tels que des informations sur les systèmes réglementaires, des formations et l'accès à des réseaux. Il existe une demande pour ce type de services, ainsi que pour la représentation collective concernant la négociation de la rémunération et l'accès à la protection sociale. Toutefois, les conventions collectives peuvent être soumises à l'examen des autorités de la concurrence, soucieuses d'empêcher les ententes. En effet, des membres potentiels peuvent être réticents à rejoindre une organisation qui négocie les rémunérations en leur nom, précisément parce qu'ils se considèrent comme étant en concurrence avec les autres membres.

Ces aspects montrent à quel point il est important de faire la distinction entre les différents types de travail indépendant lors de l'élaboration des politiques, que ce soit dans le but d'encourager le travail indépendant ou en vue de protéger les travailleurs indépendants. La diversité observée actuellement devrait s'accroître encore avec la numérisation.

Dans un monde du travail de plus en plus complexe, les gouvernements et les partenaires sociaux doivent adopter une approche globale qui tienne compte de l'intégralité du cycle de vie. Il est probable que les transitions entre les différents statuts professionnels deviendront la norme et les mesures politiques doivent non seulement garantir la sécurité financière et la protection à court terme mais aussi permettre la constitution de droits afin de conserver un niveau de vie acceptable qui se prolonge durant la vieillesse.

Informations complémentaires

Le rapport *Exploring self-employment in the European Union* peut être consulté à l'adresse suivante:
<https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2017/exploring-self-employment-in-the-european-union>

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Mathijn Wilkens, chargé de projet, à l'adresse: mwi@eurofound.europa.eu.